Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260528-DELIB_35-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire.

Présents : DESPRES Benoit, Maire, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, THOMMAS Christian, JEHAN Roland, RABARDEL Céline.

Procurations : ESNAULT Patrick à HESRY Catherine, GUITTON Caroline à Monsieur Le Maire DESPRES Benoit, LEFEUVRE Cédric à RABARDEL Céline, GAIGNEUX Cyrille à BARON Sylvain, PESTEL Véronique à DUCHENE Catherine.

Secrétaire de séance : DUCHENE Catherine

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 10 votants : 15

Date de la convocation : 20/05/2026

2026-35 : Programme voirie 2026

Lors de la constitution du budget 2026, la mandature en place a prévu 80000 euros pour la voirie. Pour ce faire, il avait été demandé des devis, présentés aujourd'hui. Les prix appliqués sont soumis à variation selon les index tp08(travaux d'aménagement et entretien de voirie en zones rurale et urbaine) et tp 09 (fabrication et mise en œuvre d'enrobés) concernant d'une part la réalisation, d'autre part les matières premières. Étant donné le contexte international, il existe une incertitude quant à ces index et leur incidence à la hausse plutôt qu'à la baisse sur le montant final. C'est pourquoi aujourd'hui, la commission voirie n'ayant pas été à même de trancher sur la voie communale à refaire- VC101 et/ou VC103 en tout ou en partie, Monsieur Le Maire vous expose la situation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de réaliser la réfection de la VC101 (Ville Jéhan-La Motte) et d'une portion de la VC103 (du virage après le Clos Launay au pont SNCF) en BBE pour un montant de 81 678,94 € HT soit 98 014,73 € TTC. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS.

Pour : 12 Contre : / Abstention : 3

Le secrétaire

Catherine DUCHENE

PEC

Le Maire

DESPRES Benoit

Mairie de Tramain (Côtes d'Armor)